



LE MINISTRE

Paris, le 6 JUL. 2007

Monsieur le Secrétaire Général,

Ce fut un grand plaisir pour moi de faire votre rencontre le 21 mai dernier et d'échanger à cette occasion avec vous sur l'avenir de la fonction publique.

Comme vous, je suis profondément attaché au respect des valeurs sur lesquelles repose la fonction publique et au renforcement du dialogue entre l'Etat et les partenaires sociaux.

Mon ambition est celle d'une fonction publique confiante en elle-même, compétente et performante. C'est dans cet esprit et avec un souci permanent de la concertation que je souhaite mener à bien les chantiers statutaires en cours et conduire ceux de demain.

A cet égard, je vous confirme l'engagement du Gouvernement de mener à terme le chantier réglementaire de la loi de modernisation de la fonction publique. En particulier, le décret relatif à la protection sociale complémentaire et ceux relatifs à la formation professionnelle des fonctionnaires et des agents non titulaires seront publiés très prochainement. Le décret relatif à la mise à disposition vous sera, quant à lui, soumis pour avis lors du prochain Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat.

Au cours de notre entretien, je vous ai fait part des projets de réforme du Président de la République et du nouveau gouvernement.

Dans ce cadre, l'évolution des effectifs de la fonction publique de l'Etat s'appuiera bien sûr sur une analyse approfondie des attentes de nos concitoyens et de l'évolution des missions des services publics.

Parallèlement à la mise en œuvre de cet engagement du Président de la République, je vous confirme mon souhait d'ouvrir avec vous dès cet automne trois conférences sur les thèmes des valeurs et des missions de la fonction publique, du pouvoir d'achat des fonctionnaires et du dialogue social.

Monsieur Jean-Marc CANON  
Secrétaire générale de l'Union générale  
des fédérations de fonctionnaires CGT  
263 rue de Paris – Case 542  
93515 MONTREUIL Cédex

Ces conférences, que nous piloterons André SANTINI et moi-même, feront l'objet d'une concertation étroite à chaque étape, dès leur préparation, avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives, mais également les agents concernés pour celle relative aux valeurs.

Je serai attentif à ce que ces discussions abordent les sujets propres à l'outre-mer auxquels vous êtes légitimement attachés.

S'agissant du pouvoir d'achat des fonctionnaires, il m'a semblé au cours de l'entretien que nous partagions la même volonté d'ouvrir rapidement une discussion sur ce thème, et ce, dans un cadre élargi. J'ai bien pris note, également, de l'attention que vous portez à une évolution des grilles indiciaires, notamment pour les catégories A et B.

S'agissant du dialogue social, notre réflexion doit porter aussi bien sur l'évolution des lieux et du contenu du dialogue social que sur la rénovation des modes de représentation des personnels. Elle s'inscrira bien sûr dans le prolongement des travaux du groupe de travail réuni à l'automne dernier.

S'agissant, en dernier lieu, de l'étape 2008 de la réforme des retraites, j'ai pris note de votre souci qu'elle soit menée dans la concertation.

Conscient de l'importance, pour l'ensemble de ces chantiers, d'un partenariat solide entre les employeurs publics et les organisations syndicales représentatives, je formule le vœu que nos prochaines rencontres aient lieu dans le même esprit constructif que la première d'entre elles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée. *et cordialement*



Éric WOERTH